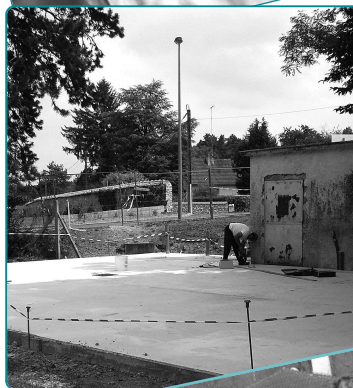
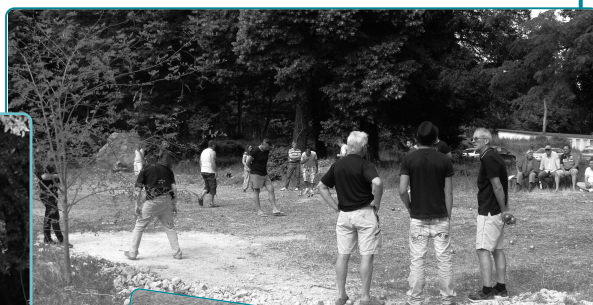


Le Courrier

de Fay-lès-Nemours
www.fay-les-nemours.fr

N°3 - 1^{er} semestre 2015



LE MOT DU MAIRE



Un an et quelques mois après le début de mandat, nous allons réaliser les travaux que nous avons projetés dans notre programme une fois les demandes de subventions et études réalisées.

Enfin Internet Haut Débit est à Fay.

Alors que de nombreuses personnes n'y croyaient pas. Même à Laveaux (à plus de 2,5 km de la nouvelle armoire) nous avons le dégroupage total. Une belle réussite pour tous, sans aucun coût pour notre commune !

Les travaux du préau et les sanitaires au stade ont commencé début juin ainsi que ceux de la consolidation des fondations du mur côté sud du parc. Concernant la sécurité de la D118A qui traverse notre village, ils sont pris en charge par le département. En septembre viendront les travaux de la restructuration du parking de la salle polyvalente et ceux de la réfection de la partie haute du mur qui incombe à la commune.

Pour le bâtiment communal qui sera rénové dans le parc, nous avons fait le choix de lancer une étude thermique pour choisir le meilleur type de chauffage et être éligible aux subventions de l'ADEME. En parallèle de cette démarche, un groupe de travail rassemblant quelques Fayssiennes et Fayssiens, animé par la première Adjointe Michèle Delbarre-Champeau et Marie-Hélène Héliot, réfléchit à la réalisation d'un projet de médiathèque dans ce bâtiment pour nos jeunes et moins jeunes souhaitant se divertir, travailler, se documenter. Cette démarche fait suite à un premier sondage que j'avais organisé en 2007, où nos jeunes de l'époque avaient souhaité avoir un lieu où ils pourraient avoir accès à du soutien scolaire, des films, des CD/ DVD, des livres, bandes dessinées, jeux de société...

D'autre part, des Fayssiens ou voisins de Fay s'investissent dans notre village et je souhaitais les saluer et les remercier car ils participent, chacun dans leur domaine, à renforcer l'activité au sein de notre petite commune.

Pour le volet sécurité et à la demande de la Préfecture, nous avons réalisé notre plan communal de sauvegarde. Peggy Linois-Debut a pris en charge sa rédaction en lien avec les services d'incendie, le capitaine Rivoire et le lieutenant Bourcey, spécialistes du domaine. Il vous est présenté dans ses grandes lignes dans ce numéro.

Des travaux de sécurisation de la route de Bougligny sont à l'étude en liaison avec la mairie de Bagneaux. Une réunion a eu lieu le 3 juin avec les services de l'agence routière territoriale dont nous dépendons. Il s'agit de trouver les moyens de casser la vitesse excessive des automobilistes descendant de Corbeval et montant de Bagneaux au lieu-dit « Petit-Bagneaux ».

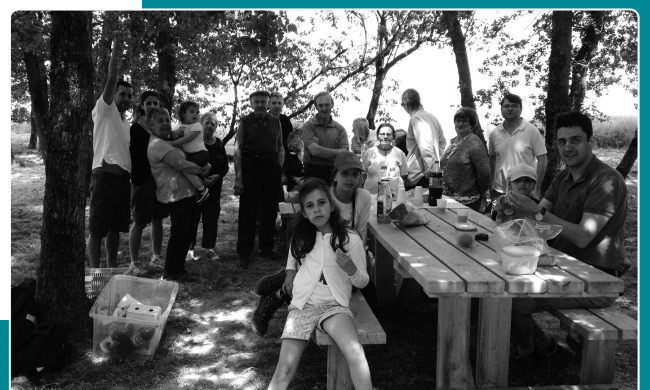
A propos de sécurité, vous avez tous été frappés par l'accident survenu le 14 mai où Mattéo a été grièvement blessé. Les dernières nouvelles de sa santé sont bonnes, ses parents ont été touchés par toutes vos marques de sympathie.

Inutile de rappeler les consignes de sécurité que tout le monde connaît mais j'invite tous les parents d'enfants utilisant des deux roues à leur expliquer que la route, même en agglomération, peut-être dangereuse. J'invite aussi les automobilistes à veiller au respect de la vitesse en agglomération....

Les animations ont été nombreuses depuis janvier : théâtre, repas moules-frites, balade-pique-nique autour de Fay, fête du voisinage, tournoi de pétanque dans le parc. Ces manifestations organisées par les associations et/ou la mairie connaissent un beau succès mais les bénévoles qui les animent souhaiteraient une plus grande participation des habitants du village pour lesquels ils se mobilisent avant que le découragement ne les gagne...

Toute l'équipe municipale vous souhaite de passer un bel été, de belles vacances et vous donne rendez-vous dès la fin du mois d'août pour le tournoi de foot et en septembre pour l'inauguration du sentier des Polissoirs et de la signalétique touristique posée en mai et en juin dernier.

*Le Maire,
Christian PEUTOT*



Rappel : les comptes rendus complets des conseils municipaux sont à disposition de tous. Vous pouvez les consulter en mairie (affichage réglementaire sous le préau de la mairie) ou sur le site officiel de la mairie : www.fay-les-nemours.fr

Séance du 26 janvier 2015

1- Demande d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'aménagement au stade

- Projet approuvé à l'unanimité : l'entreprise DUSOGAT, la moins disante, a été retenue au prix de 46 114 € TTC (bardage bois de l'ancien transformateur + sanitaires + dalle + préau).

- La demande d'aide financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2015 pour les travaux d'aménagement au stade a reçu une réponse défavorable le 12 juin.

2- Demande d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la valorisation du patrimoine rural non protégé : mur d'enceinte du château du Parc de Fay

- Projet d'investissement correspondant, voté à l'unanimité.
- La demande d'aide financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2015 pour la valorisation du patrimoine rural non protégé a reçu une réponse défavorable le 12 juin.

3- Demande d'une réserve parlementaire pour l'aménagement du mur d'enceinte du château du Parc de Fay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a demandé au Maire d'effectuer une demande de réserve parlementaire pour l'aménagement du mur d'enceinte du château du Parc de Fay. Pas de réponse à ce jour.

4- Approbation du bail précaire entre Madame MOUTON Carole, Infirmière libérale et la commune

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (8 voix pour – 2 abstentions) a adopté le bail de type précaire, non renouvelable après une période de 23 mois, dans son intégralité.
- A accepté le montant du loyer mensuel de 270 € (250 € de loyer + 20 € de charges).

Séance du 31 mars 2015

La majorité des points inscrits à l'ordre du jour de ce conseil concernent le vote du budget (voir article spécial page 5)

1- Subventions communales accordées aux Organismes Privés pour 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité, la répartition des subventions ci-dessous :

- Association Loisirs Amitié : 3 800 €
- Association d'Histoire et d'Archéologie de Fay : 500 €
- Association de chasse de Fay : 500 €
- CLIC Soutien : 200 €
- Croix Rouge : 300 €
- Institut Curie : 170 €
- Le Jeu de l'hôpital de Nemours : 200 €
- Club Loisirs et rencontres de la Maison de Retraite du Canton de Nemours : 200 €
- Les restos du cœur : 300 €
- U.S.N.S.P Roller skating : 30 €
- U.S.N.S.P Sport Adapté : 100 €

Les montants sont prévus au budget primitif de la commune à l'article 6574 pour un montant total de 6 300 €

2- Vote sur la proposition d'achat du lot n°5 du lotissement du Clos des Orchidées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a donné son accord pour la vente du lot n°5 situé dans le Clos des Orchidées, au prix de 90 000 € dans sa totalité, soit 1 713 m².

3- Vote sur la proposition d'achat du lot n°3 du lotissement du Clos des Orchidées

- La promesse de vente du lot n°2 a été signée le 21/01/2015 chez Maître SCHULTZ au prix de 70 000 €
- Le lot n°3 représente à peu près la même superficie que le lot n°2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a donné son accord pour la vente du lot n°3 situé dans le lotissement du Clos des Orchidées au prix de 70 000 €

4- Approbation de la convention financière relative aux travaux sur le réseau d'éclairage public pour le futur parking et délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification sur le réseau communal d'éclairage public au Service Départemental des Energies de Seine-et-Marne (S.D.E.S.M.)

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a choisi le modèle « Légend » de chez THORN à LEDS pour un montant de 27 410 € HT soit 32 892.80 € TTC.

- A approuvé le programme de travaux et les modalités financières.

- A délégué la maîtrise d'ouvrage au SDESM qui sera chargé de suivre, pour le compte de la commune, les travaux sur le réseau d'éclairage public (génie civil et mobilier urbain du futur parking situé Allée du Parc).

- A demandé au SDESM de lancer les études et les travaux d'implantation de nouveaux candélabres sur le réseau d'éclairage public pour le futur parking situé Allée du Parc.

- A demandé au SDESM une subvention calculée sur le montant HT des travaux se référant aux taux et plafonds du tableau de co-financement du S.D.E.S.M. en vigueur.

- A dit que le montant des travaux est évalué d'après l'Avant Projet Sommaire à 27 410 € HT soit 32 892.80 € TTC.

5- Vote des tarifs et périodicité des visites de contrôle du bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote un tarif de 45 € par visite de contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif.

6- Choix du prestataire pour le groupement de commande des vidanges des installations d'assainissement non collectif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a choisi l'entreprise BOBEAU pour effectuer les vidanges des installations d'assainissement non collectif. Les coûts seront réduits pour les habitants dans le cadre du groupement de commandes.

Les factures seront adressées directement par le vidangeur aux particuliers.

7- Vote du projet théâtral avec la Compagnie « Viens voir en face »
Résidence de création du projet Peer Gynt (farce), en contrepartie d'une coproduction

La troupe sera en résidence dans la salle polyvalente du 19 au 24 octobre 2015. Le public sera invité à assister gratuitement à la dernière séance de répétition en fin de séjour.

La mairie s'engage sur une coproduction du spectacle.

Montant sollicité : 500 €

8- Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN) : Modification des commissions permanentes

Considérant que les commissions seront les suivantes : commission tourisme - commission aménagement de l'espace et développement durable (environnement et ordures ménagères) - commission infrastructures (travaux, voirie, équipements culturels et sportifs) - commission développement économique - commission solidarité territoriale (action sociale, logement petite enfance) - commission finances - commission mutualisation.

Considérant que la commune de FAÏ-LES-NEMOURS compte moins de 5000 habitants, il y a lieu de désigner un commissaire titulaire et un commissaire suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a accepté la modification des commissions permanentes, telles que présentées, et a nommé M. Jacky LEBOEUF, Commissaire titulaire et M. Christian PEUTOT, commissaire suppléant.

9- Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN) : Modification de la délibération n°2011 – 12 déterminant les zones d'intérêt communautaire de la ZAC de la Pierre Levée

Il est proposé de modifier la condition suivante :

« Superficie de plancher globale de la zone exclusive de toute activité purement commerciale » par « Superficie de plancher globale de la zone n'accueillant que minoritairement des activités purement commerciales ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (6 voix pour – 4 abstentions),

- A accepté la modification de la délibération n°2011-12 du 06/04/2011

« Détermination des zones d'intérêt communautaire de la CCPN au titre de la compétence aménagement de l'espace » en remplaçant la 3^{ème} condition portant reconnaissance d'intérêt communautaire par « superficie de plancher globale de la zone n'accueillant que minoritairement des activités purement commerciales ».

- A décidé de déclarer la ZAC de la Pierre Levée d'intérêt communautaire.

10- Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN) : Modification des statuts : Changement d'adresse du siège

Considérant qu'une modification de l'article 2 des statuts est rendue nécessaire afin de modifier l'adresse du siège social de la CCPN au 41 Quai Victor Hugo 77140 NEMOURS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (7 voix pour – 2 abstentions) a accepté la modification des statuts pour le changement d'adresse du siège social de la CCPN.

1- Vote du lancement des enquêtes publiques relatives au reclassement des voies dans le domaine public

Deux enquêtes publiques sont nécessaires pour le classement des voies dans le domaine public (voir article en page 8).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité a émis un avis favorable à la mise en œuvre de l'enquête publique.

2- Choix du prestataire pour la maçonnerie du préau et des sanitaires au stade

Cinq entreprises ont été consultées : GBConstruction, Cyril COEURU, EMG M. GOMES, M. TEIXEIRA PINTO et M. GONCALVES Luis Pedro.

Seules, trois entreprises peuvent répondre au délai fixé dans l'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (9 voix pour – 1 abstention) a choisi l'entreprise GBConstruction pour effectuer les travaux de maçonnerie du préau et des sanitaires au stade.

3- Vote de l'avenant à la mission du contrat rural pour réaliser l'étude thermique de faisabilité sur le bâtiment C4

L'étude thermique envisagée permettra d'obtenir un conseil technique très performant pour réaliser des économies sur le fonctionnement à long terme mais aussi sur l'investissement en étant éligible aux subventions auprès de l'ADEME.

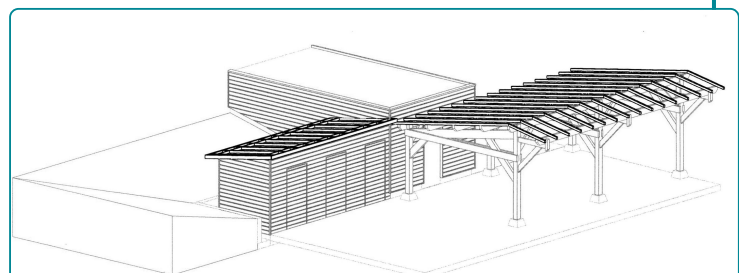
L'avenant permettra juridiquement et financièrement de donner la responsabilité de l'étude réalisée et du choix établi aux architectes.

L'étude coûte : 14 370 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a voté l'avenant au contrat rural

4- Vote du lancement du Plan Communal de Sauvegarde

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à la majorité (8 voix pour – 2 abstentions) le lancement du Plan Communal de Sauvegarde (voir article en page 11).



Comme chacun peut le constater, le budget voté fin mars dernier offre un excédent de 369 368 euros en fonctionnement malgré une baisse de plus de 10% des dotations de l'Etat.

Malgré des travaux conséquents dans la salle polyvalente en 2012-2013, notre gestion rigoureuse sur le long terme, nous permet de dégager cette année du fonctionnement vers l'investissement un montant de 338 995 euros (023), nous donnant la possibilité d'autofinancer une grande partie de nos travaux.

Le budget 2015 prévoit un investissement de l'ordre de 690 000 euros

pour le parking de la salle polyvalente, la partie haute du mur du parc rue Grande, le préau et les sanitaires au stade et le début des travaux dans le futur bâtiment communal dans le parc (mairie + médiathèque).

L'équipe municipale a souhaité comme les autres années refuser toute augmentation des taux des taxes d'habitation et foncières bâties ou non, au regard de la bonne situation financière de la commune même si la dotation forfaitaire a baissé de 17% en 2015 et atteindra -50% en 2018.

Christian PEUTOT

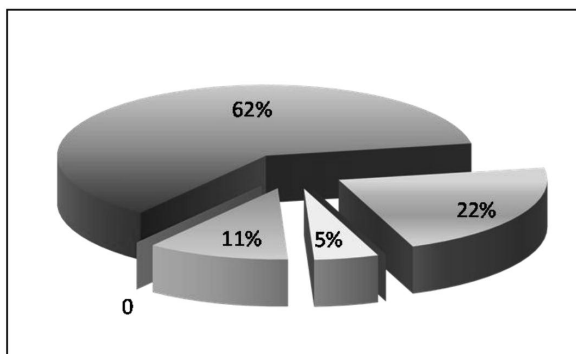
FINANCES

SECTION FONCTIONNEMENT EN SUREQUILIBRE

Budget excédentaire : 369 368 €

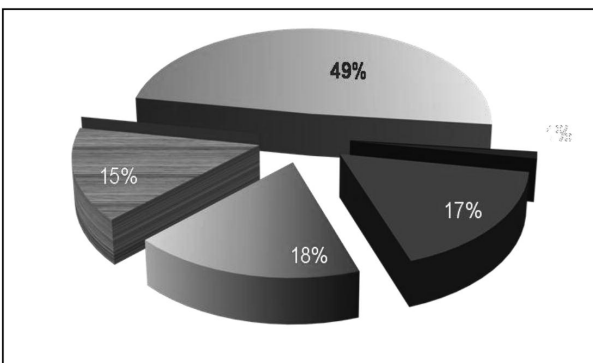
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Euros)

Impôts directs et taxes (73)	233 972	22%
Dotations et subventions Etat (74)	49563,69	5%
Autres produits divers (75)	115 000	11%
Produits de services (70)	1000	0%
Produits exceptionnels (77)	0	0%
Résultat reporté (002)	660 585.31	62%
Total	1 060 121	100%



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Euros)

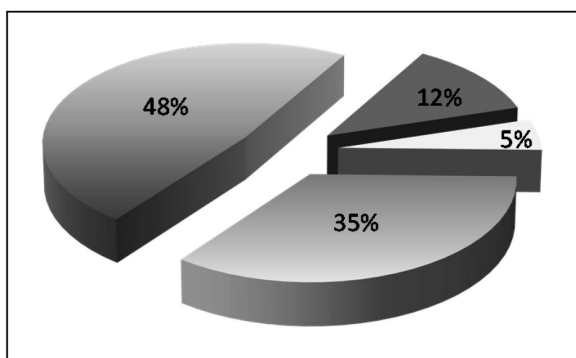
Charges à caractère général (011)	117 758	17%
Charges de personnel (012)	120 500	18%
Charges gestion courante (65)	103 500	15%
Dépenses imprévues (022)	0	0%
Virement section investissement (023)	338 995	49%
Dotation amortissement (042)	0	0%
Atténuation de produits (014)	10 000	1%
Total	690 753	100%



SECTION INVESTISSEMENTS

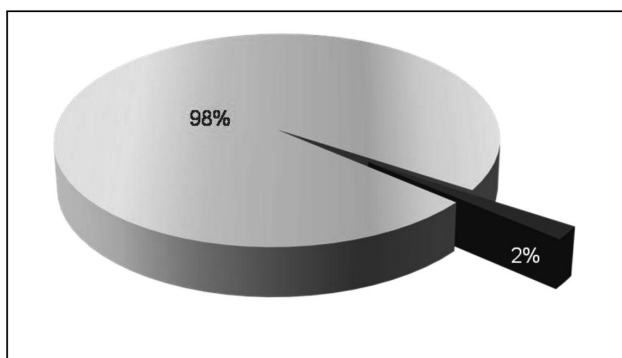
RECETTES D' INVESTISSEMENTS (EUROS)

Excédent d'investissement reporté	84 934,62	12%
Dotations-Excédant Fonctionnement (10)	35 070,38	5%
Subventions (13)	240 000,00	35%
Virement de la section fonctionnement (021)	338 995,00	48%
Produits des cessions (024)	0	0%
Amortissements frais d'études (040)	0	0%
Total	699 000	100%



DEPENSES D'INVESTISSEMENTS (Euros)

Report négatif (001)	0	0%
Dépenses imprévues (020)	0	0%
Immobilisations corporelles (21)	689 000	98%
Immobilisations incorporelles (20)	10 000	2%
Total	699 000	100%



BÂTIMENT COMMUNAL DANS LE PARC : MAIRIE - MÉDIATHÈQUE - SALLE DES ASSOCIATIONS LOCAUX TECHNIQUES

Dans un souci de répondre aux besoins des petits Fayssiens connus grâce à une enquête qui a été réalisée en 2007, nous travaillons sur une petite médiathèque qui permettra aux jeunes d'avoir un point de rencontre avec des fonctionnalités audiovisuelles et culturelles renouvelées garanties par la médiathèque départementale.

Une commission spéciale dirigée par Madame Michèle Delbarre-Champeau et plusieurs bénévoles travaillent sur ce projet prometteur. Le nouveau permis de construire pour le bâtiment a été déposé le 20 février 2015. L'ancien datait de 2009. L'attente du vote du contrat rural s'est fait jusqu'en 2013, ce qui nous a contraints à redéposer.

La première tranche de travaux devrait être lancée fin 2015. Elle intègre la mise hors eau-hors air du bâtiment avec un traitement des façades. Nous avons retardé volontairement les travaux pour engager une réflexion sur le type de chauffage à privilégier, en lien avec le Syndicat des Energies, l'ADEME et nos architectes.

Il apparaît que la géothermie sur nappe (pompe à chaleur eau-eau) ainsi que le chauffage biomasse semblent les deux plus rentables en fonctionnement même si l'investissement est quasi similaire.

De plus l'ADEME finance jusqu'à 50% du montant hors taxe des travaux de pose du chauffage mais demande pour être éligible qu'une étude de faisabilité par un bureau d'études agréé soit délivrée avec la demande de subvention. Nous n'avons pas eu d'autre choix, que d'orchestrer cette étude par un cabinet compétent.

Le dossier de consultation des entreprises va être mis en ligne sur une plateforme dématérialisée début juillet. Les travaux ne commenceront pas avant le mois d'octobre après que le choix des entreprises ayant répondu aux différents lots soit fait.

Plusieurs élus travaillent sur l'avenir du bâtiment de la mairie actuelle. Des pistes de développement au sein de ce beau bâtiment sont à l'étude.

Christian PEUTOT

PARKING DE LA SALLE POLYVALENTE

La rénovation du parking est une des priorités du programme de ce mandat.

La possibilité de pouvoir se garer sur une surface propre près de la salle devient une urgence.

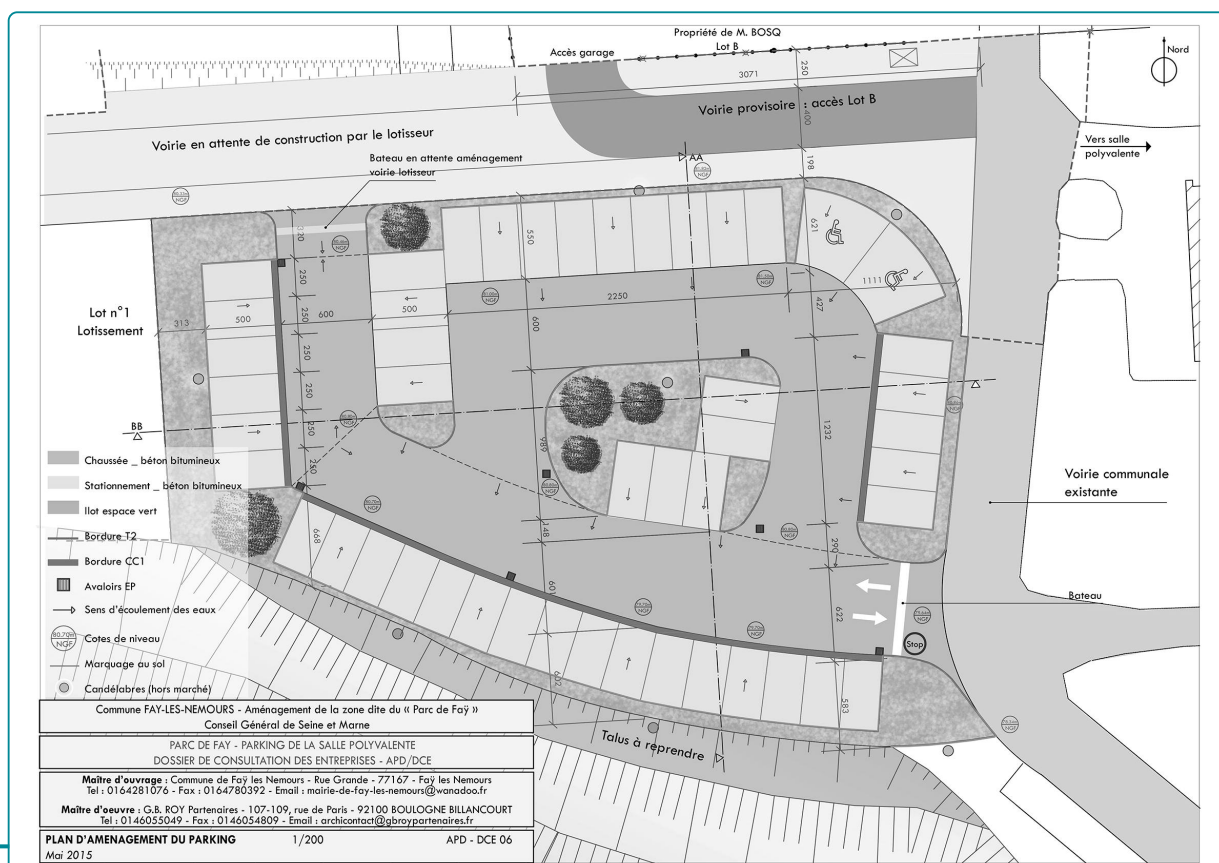
Le parking comprendra 43 places (voir plan ci-dessous) et permettra grâce à un éclairage adapté de pouvoir sortir de la salle la nuit en toute sécurité. Nous avons préféré déléguer ce lot au Syndicat départemental des Energies ce qui nous a permis d'obtenir une subvention non négligeable et un prix négocié sur les candélabres vu les volumes achetés par le syndicat mixte.

Le coût du projet a été évalué par notre maître d'œuvre, hors mise en concurrence, à 122 000 € TTC.

Le dossier de consultation des entreprises pour les autres lots a été finalisé début mai et sa mise en ligne sur une plateforme dématérialisée a été faite le 20 mai. L'entreprise a été choisie en commission d'appel d'offres le 25 juin et sera votée au conseil municipal du 29 juin.

Les travaux devraient commencer en septembre après que le délai de recours de deux mois soit respecté et ils devraient être achevés et inaugurés en janvier prochain à l'occasion des vœux du maire.

Christian PEUTOT



PRÉAU ET SANITAIRES DU STADE

Pour faciliter les manifestations sur le stade communal le Conseil Municipal a décidé, d'aménager la zone de l'ancien bâtiment du transformateur.

Ces aménagements comprendront :

- La construction d'un bâtiment sanitaire de 3 cabines accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Une dalle béton d'une surface de 130 m² assurant un accès pratique et sécurisé au bâtiment sanitaire et au local de l'ancien transformateur et servant de support au nouveau préau
- Un préau d'une surface de 48 m² permettant lors des manifestations de bénéficier d'un endroit abrité des intempéries et du soleil sans avoir recours à l'installation de barnums et de parasols.
- De l'habillage en bois des murs du local de l'ancien transformateur.

Toutes ces constructions (charpente, structure et habillage bois) sont réalisées par la Société DUSOGAT de Château-Landon.

L'objectif de ces nouveaux aménagements est de permettre le transfert des activités actuelles (14 juillet, fête des voisins) dans le cadre verdoyant du stade et surtout d'en développer de nouvelles afin de satisfaire un maximum de nos concitoyens.

Les travaux ont débuté le 1er juin et les nouveaux équipements devraient être disponibles pour la brocante en septembre. Le coût global de l'installation est de l'ordre de 46 000 € TTC.

Jacky LEBCEUF

RÉFECTION DU MUR DU PARC

Les travaux de renforcement des fondations du mur ont commencé fin avril dernier.

Le Conseil Général avant mars 2015 a voté un montant de 150 000 € pour pallier une dégradation du mur de soutènement de la route départementale D118 a.

L'entreprise Gagneraud choisie par appel d'offres par le Conseil Général avant les élections de mars dernier aura terminé fin juin.

La réfection de la partie haute du mur a été évaluée, hors mise en concurrence, à 152 000 € TTC. Elle sera à la charge de la commune.

Notre assistant à maîtrise d'ouvrage ainsi que les services des ouvrages d'art du Conseil Départemental nous ont conseillé d'opter pour une alternance de grilles et de murs pleins en vieilles pierres jointées, pour l'aspect esthétique mais surtout pour soulager mécaniquement les fondations.

Les bâtiments de France ont suivi la conception et ont participé au choix de la couleur des joints.

Nous avons lancé l'appel d'offres en mai, l'ouverture des plis a été réalisée mi-juin, le vote du choix de l'entreprise sera effectif au conseil municipal du 29 juin.

Nous prévoyons un début de travaux de la partie haute en octobre pour une réalisation achevée en début décembre.

Les travaux permettront à ce mur de retrouver une première jeunesse et permettra de sécuriser l'assise de la route départementale.

Christian PEUTOT

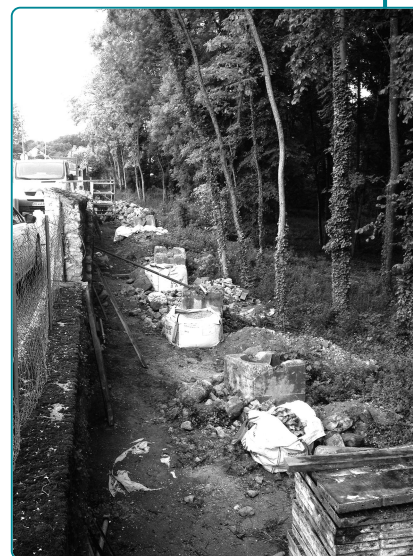
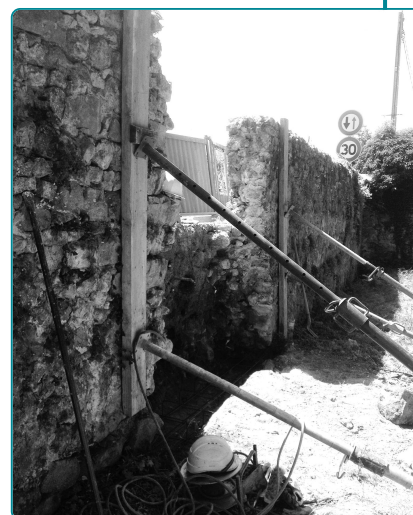
CONTRAT TRIENNAL DE VOIRIE

Le contrat triennal a été déposé au Conseil Départemental (ancien Conseil Général à la date du dépôt).

Le service de la direction principale des routes a validé les 3 postes de ce contrat qui comprend la réfection de l'entrée du stade, l'aménagement de l'allée centrale du parc en voie douce pour piétons et vélos, la suppression des pavés rue Grande et la mise en place de ralentisseurs surélevés.

Nous avons eu en retour quelques modifications techniques que notre architecte a prises en compte pour un dossier retourné au service début juin.

Nous attendons une réponse pour la prise en charge ou non par le nouveau Conseil Départemental de ce contrat de voirie.



CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE CERTAINES VOIRIES

Dans le cadre de la réévaluation de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.), par nos soins, et du contrat triennal de voirie (pour le Parc), nous devons intégrer les voiries du domaine privé communal que l'on entretient déjà dans le domaine public pour être mieux indemnisés par l'Etat et être éligibles aux subventions (contrat triennal et amendes de police pour le parking de la salle polyvalente)

Rues concernées :

l'Ouche à Catherine, le Parc de Fay, le Chemin des Orchidées et l'Impasse de la Sapinière.

Détail de la procédure complète :

- 1- Etablissement d'un dossier d'enquête publique (Article R 141- 6)
- 2- Prise d'un arrêté municipal (Article R 141- 4) : désignation d'un commissaire enquêteur, objet de l'enquêteur, durée, dates, lieux, heures de consultation, dates de permanences du commissaire enquêteur...
- 3- Publication 15 jours avant l'enquête avec notification individuelle aux propriétaires en recommandé avec AR.
- 4- Enquête publique 15 jours.
- 5- Remise du rapport par le commissaire enquêteur.
- 6- Délibération du Conseil Municipal.

En ce qui concerne l'Ouche à Catherine :

Les démarches déjà effectuées sont :

- Accord de principe de tous les colotis,
- Tentative de prise de contact avec la SCI propriétaire de la voie (interrogation par le cabinet Géomexperts à la conservation des hypothèques)
- Entretien espaces verts et voirie réalisés par la commune depuis de nombreuses années, services de collecte des ordures ménagères...

Pour l'Impasse de la Sapinière une enquête publique a déjà été faite mais il nous faudra régulariser la situation par un acte notarié en bonne et due forme avec les 7 propriétaires actuels

Pour le Parc et le Chemin des Orchidées : ces voiries font déjà partie du domaine de propriété communale mais pour être éligibles aux subventions comme le contrat triennal il faut les intégrer dans le domaine public.

Pour cela un commissaire enquêteur a été nommé et une permanence en mairie a été établie pendant 16 jours en Mairie de FAÏ-LES-NEMOURS du 15 juin 2015 à 15 heures au 30 juin 2015 à 20 heures. Les pièces du dossier ont été déposées et tenues à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie au public :

- les LUNDI, MARDI et VENDREDI, de 16 heures 30 à 18 heures,
- et les JEUDI, de 10 heures 30 à 12 heures.

Toute personne désirant obtenir des renseignements sur ce dossier pourra s'adresser à Monsieur le Maire de FAÏ-LES-NEMOURS.

Toute personne pourra également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de FAÏ-LES-NEMOURS dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Christian PEUTOT



PLAN LOCAL D'URBANISME (P. L. U.)

Comme indiqué dans son programme en mars 2014, l'équipe municipale a le souci de rendre conforme son PLU au Grenelle II de l'Environnement et compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui prendra effet à l'été 2015.

La législation impose qu'une décision de révision du PLU soit prise avant le 1^{er} janvier 2017 sans quoi il deviendrait obsolète et laisserait place au règlement national d'urbanisme.

Parallèlement, la législation actuelle impose aux EPCI (établissement public communal et intercommunal) de procéder à la mise en œuvre d'un plan local d'urbanisme intercommunal dans le cadre du schéma de mutualisation. C'est la raison pour laquelle nous avons attendu l'accord de la Présidente de la Communauté de communes en discussion avec les 11 autres maires des Communes membres, avant de lancer notre propre révision. En effet si la CCPN engageait une démarche de réalisation d'un PLU intercommunal, toutes les communes pourraient bénéficier d'un règlement commun reprenant les spécificités de chaque

commune et recevoir des subventions permettant d'abaisser le coût pour chaque commune.

Après plusieurs réunions avec les services de l'Etat et de nombreux débats entre Elus communautaires, nous avons choisi d'opter pour un PLU intercommunal. Mais vu les délais d'établissement d'un PLU intercommunal et de son P.A.D.D. (plan d'aménagement et de développement durable) à réaliser avant 2017, la Présidente de la CCPN a préféré demander aux maires des communes de s'occuper chacun de leur PLU (création pour certains ou révisions pour d'autres). Cette décision nous contraint à réviser notre PLU avant qu'un PLU intercommunal soit élaboré.

Nous avons donc approché un cabinet d'études afin de lancer la révision au plus vite dès le début du mois de juin.

Christian PEUTOT

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) devient opérationnel dans 2 domaines supplémentaires

- Les contrôles périodiques
- Les vidanges groupées des fosses toutes eaux et des fosses septiques

Les contrôles périodiques des installations d'assainissement non collectif sont obligatoires tous les 5 ans

(voir le courrier de Fay N°2).

Dans ce cadre nos deux agents techniques communaux

- Ont reçu une formation théorique et pratique de la part de la Société TEST Ingénierie aussi bien sur le plan de la réglementation que sur l'utilisation des appareils de mesure
- Disposent d'un appareil de mesure des boues
- Sont équipés de vêtements de protection compatibles avec leur mission.

Tous ces éléments permettent de réaliser ces contrôles de manière efficace et peu onéreuse. Le prix de revient, qui sera le prix facturé aux Fayssiens, sera de 45 €

Tous les Fayssiens qui ont une installation d'assainissement de plus de 5ans ou dont le dernier contrôle est antérieur à 2010 peuvent se faire connaître à la Mairie afin de bénéficier de ce contrôle à prix très intéressant.

Les vidanges groupées :

Le SPANC et le Conseil Municipal après avoir demandé des devis à 3 entreprises de la région (Sté JOUBERT, Sté BOBEAU, Sté MEYER) ont retenu la Société Michel BOBEAU de PREFONTAINE qui présente toutes les garanties au niveau de l'écologie tout en proposant le tarif le plus bas soit 176 €par vidange.

Organisation des vidanges groupées :

Deux campagnes par an, une au printemps, l'autre en automne
Vous êtes informés des dates des campagnes par un Flash Info spécial.

Vous prenez contact avec la Sté Michel BOBEAU directement au 02 38 95 87 95

La Société Michel BOBEAU établit une facture à votre nom et vous procédez directement au règlement.

Jacky LEBCEUF, adjoint chargé du dossier SPANC



SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SYNDICAT DES COLLEGES

Réunion du 26/02/2015 :

- Rappel historique sur ce qu'était le syndicat des collèges au départ.

- Coût de la contribution par élève : 37.07 €

Pour Fay : 10 lycéens en 2015, soit 370.70 €de contribution + 8 collégiens (au lieu de 11 en 2014) soit 5 376 €

- A la ligne budgétaire 012 "Charges de personnel" : les charges de personnel diminuent. Cela s'explique par le fait que le personnel (au nombre de 3 actuellement) est présent durant les séances avec les collégiens pour veiller à la bonne utilisation du matériel, mais n'est plus présent pendant les séances des associations (qui ont des clés et autorisation d'entrée). Par ailleurs, un collaborateur prendra sa retraite en fin d'année et ne sera pas remplacé, c'est pourquoi les charges diminuent.

- Réfléchir à la proposition suivante du syndicat : c'était une tradition du syndicat de verser des subventions aux collèges (sommes reçues du CG) :

* 1 525 €répartis en 3 parts égales sur les 3 collèges si le collège avait un projet d'établissement

* 6.10 €par élève si l'établissement avait un projet pédagogique

* 1.37 €par élève pour un projet EPS.

Le CG 77 s'étant désengagé pour la prise en charge de ces subventions, celles-ci incombent désormais directement au syndicat. Celui-ci propose de diminuer de moitié l'aide de 1 525 € à 762.50 €et de passer l'aide de 6.10 €à 3.05 €pour 2015 et de les supprimer totalement en 2016.

Les membres titulaires du syndicat sont appelés à réfléchir à cette proposition pour le vote du budget lors la prochaine réunion.

Martine PAROISSIEN, déléguée au syndicat des collèges

Suite à la réunion du comité syndical

Il a été décidé d'appliquer à partir du 1er mai 2015 le même tarif que l'année précédente pour la piscine Tournesol de Nemours.

- ADULTES A PARTIR DE 16 ANS

- Ticket individuel : 2.20 euros

- Carnet de 10 tickets : 12,00 euros

- ENFANTS DE 3 ANS A 15 ANS REVOLUS

Les prix restent inchangés pour l'année 2015

- Ticket individuel : 1,20 euro

- Carnet de 10 tickets : 6,00 euros

Le prix de la leçon individuelle passe à 12,50 euros

Nous vous rappelons que la carte pour la piscine est à demander à la mairie.

Éric MOREAU, délégué au syndicat des collèges



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU POTABLE (SIAEP)

Un groupe de travail réunissant le Président, les vice-présidents et moi-même travaillent toujours sur le lancement de la consultation pour choisir le fermier pour la délégation de service public (DSP) des 15 années à venir.

Un nouveau bureau d'études a été choisi par appel d'offres. Il s'agit de COGITE qui a repris l'ensemble de la mission.

Le contenu de la DSP a été repris avec des options comme le changement des canalisations, le renouvellement des branchements au plomb, le traitement des perchlorates, la télérelève : le relevé des compteurs à distance, la sectorisation du réseau (comptabilisation permettant de détecter des fuites) etc.

Les réponses des sociétés ayant déjà déposé leur candidature (les mêmes que lors de la première consultation ajournée par nos soins) devront être retournées pour début juillet. Des visites des installations seront obligatoires. Il s'agit d'avoir un contrat commun d'affermage pour les 11 communes adhérentes au syndicat ainsi qu'un contrat par commune. Le souhait des élus étant de voir le prix de l'eau se stabiliser avec un service légèrement supérieur ou alors baisser avec un service équivalent.

En parallèle, un travail sur les prêts toxiques contractés en 2008 par le syndicat a été engagé (reste dû de 4 millions).

Une solution a été trouvée. Seuls les montants des factures des habitants des communes adhérentes au syndicat pour l'eau et l'assainissement vont être impactées : Saint-Pierre-lès-Nemours, Nemours, Bagneaux, Darvault mais la baisse de la surtaxe sur l'assainissement et l'augmentation de celle sur le prix de l'eau potable vont permettre de maintenir les montants des factures pour ces habitants.

L'eau est un bien précieux et les décisions qui sont prises par ce syndicat ont d'énormes répercussions, il s'agit d'œuvrer pour l'intérêt général dans un souci d'égalité de service et de bonne gestion pour tous.

Christian PEUTOT, délégué au SIAEP

SYNDICAT D'ENLÈVEMENT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (SMETOM)

Deux réunions du comité syndical ont eu lieu durant ce semestre. La première en mars qui a été presque entièrement consacrée au vote du budget, budget voté à l'unanimité.

La seconde le 16 juin, outre la présentation du rapport annuel 2014 (brochure à votre disposition sur simple demande au SMETOM et accessible sur son site internet), a été centrée sur l'analyse des résultats d'une étude précise des modes d'enlèvement en vue de la préparation de l'appel d'offres du marché de collecte, le contrat avec la SITA arrivant à son terme.

Il en ressort que les coûts cumulés des tournées des véhicules, des mises en conformité des trois déchèteries du secteur, des transferts à l'usine de valorisation des déchets de Pithiviers (BGV Valorisation) ...amènent à rechercher des solutions pratiques à même de stabiliser les coûts, voire de les diminuer.

Pour exemple, à ce jour, la collecte en porte à porte et apport volontaire revient à environ 35€/par habitant. L'objectif est d'arriver à un coût d'environ 25€

Si les habitudes de tri sélectif s'améliorent d'année en année, on ne peut que s'en féliciter, il reste encore une marge de progrès importante.

Nous vous invitons à consulter le site du SMETOM www.smetomdelavalleeduloing.fr qui vous permet d'accéder à tous les comptes rendus et les rapports financiers ainsi qu'à des services et des conseils. N'hésitez pas.

*Michèle DELBARRE-CHAMPEAU,
déléguée au SMETOM et à BGV Valorisation*

TRI ET RECYCLAGE : comprendre les principaux symboles

Incitation et consigne de tri

« Triman »

Symbole indiquant que le produit (recyclable) doit être trié ou rapporté dans un point de collecte pour être recyclé. Ce logo est obligatoire sur tous les emballages et produits recyclables (sauf le verre), sur les notices ou tout autre support dématérialisé, depuis janvier 2015.



« Tidy man » (l'homme propre)

Simple incitation à la propreté, ce pictogramme invite les consommateurs à jeter l'emballage ou le conditionnement des produits dans une poubelle.



Poubelle barrée

Symbole indiquant que le déchet ne doit pas être jeté dans une poubelle classique. Il doit être collecté par une filière spécifique comme c'est le cas pour les piles, les déchets électriques ou électroniques, les produits dangereux.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Une réunion a eu lieu avec les services de l'agence routière territoriale, le 3 juin dernier, en présence des deux maires de Bagneaux et de Fay pour trouver une solution afin de réduire la vitesse des automobilistes circulant sur la route de Bougligny. Une visite sur place a eu lieu. Nous attendons la validation écrite de la solution trouvée par les services compétents s'agissant d'une route départementale en agglomération.

Nous nous sommes ensuite rendus rue des Roches pour le même motif, réduire la vitesse des véhicules qui descendent.

Le fait que la rue soit étroite, qu'elle serpente beaucoup et que sa pente soit à plus de 6%, ne facilite pas l'aménagement efficace des lieux.

Nous vous tiendrons informés dès que possible des solutions arrêtées pour ces deux voies.

Christian PEUTOT

DES NOUVELLES DU SMEP...

Le Syndicat Mixte d'Études et de Programmation Nemours Gâtinais a été créé par arrêté préfectoral du 29 novembre 1991. Aujourd'hui, ce syndicat regroupe 32 communes réparties sur 2 communautés de communes : la communauté de communes du Pays de Nemours et la communauté de communes Gâtinais Val de Loire.

La vocation du SMEP est de mener des études d'urbanisme à l'échelle du bassin de vie de Nemours.

Il a déjà assuré par le passé l'élaboration du Schéma Directeur de Nemours-Gâtinais en 1996 et à sa révision partielle en 2000. Ce document correspondait à la déclinaison locale du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) adopté en 1994. Le nouveau projet de SDRIF ouvre de nouvelles perspectives de développement pour le sud de la Seine et Marne, justifiant l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale sur le périmètre du SMEP.

Lors de sa dernière réunion, le 23 mars dernier, les membres du SMEP ont adopté le compte administratif et le compte de gestion 2014, ainsi que le budget primitif 2015.

L'affectation des résultats 2014 :

Il restait un excédent de 7 438 € en dépenses d'investissements sur le budget 2014. Cette somme a été affectée dans les différents comptes du budget de la façon suivante :

- 4 936 € affectés aux recettes de fonctionnement
- 2 502 € affectés aux recettes de fonctionnement

Le budget 2015 a été voté à l'unanimité.

La participation des deux communautés de communes (Pays de Nemours et Gâtinais Val de Seine) s'élève à 0,50 € par habitants en 2015, au lieu de 0,60 € en 2014.

La participation de la communauté de communes du Pays de Nemours s'élève à 13 431,50 € dont celle de Fay à 246,50 €

Enfin, un compte rendu du bureau syndical du 20 mars 2015 a été effectué par les membres du bureau du SMEP à l'assemblée. Cette réunion concernait le rapport de modifications au projet de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). Une fois les modifications apportées au projet, celui-ci sera soumis à l'approbation du comité syndical.

Pour mémoire, les SCOT définissent les objectifs et les moyens de les atteindre, des politiques publiques d'urbanisme et d'aménagement pour l'habitat, le développement économique, les loisirs, les déplacements, la circulation automobile, l'environnement etc.

Peggy LINOIS-DEBUT, déléguée au SMEP

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) définit l'organisation pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population face aux risques auxquels la commune pourrait être exposée.

C'est un outil obligatoire pour toutes les communes françaises. Il est placé sous la responsabilité du maire.

La mise en place de ce plan doit permettre de faire face à des situations très diverses, telles que les **catastrophes naturelles** (phénomènes caniculaire et grand froid, feux de forêts, mouvements de terrain ou séismes) et les **catastrophes technologiques** (accidents industriels, ariens, nucléaires). L'objectif est de se préparer efficacement en se dotant d'outils techniques et organisationnels adaptés, prenant en compte l'information préventive et la protection de la population.

Le PCS de Fay a été élaboré pendant près d'un an, en collaboration avec les services du **SDIS de Nemours**. Ces derniers nous ont aidés à présenter l'organisation à tous les élus le 03 juin dernier en mairie.

L'**Association Loisirs et Amitié**, ainsi que l'**Association des chasseurs**, par l'intermédiaire de leurs Présidents, ont été associés à cette réunion. Ce sont en effet des partenaires importants, pouvant apporter une aide conséquente en cas de force majeure, tant sur le plan du soutien aux populations que sur le plan logistique.



La mobilisation doit être l'affaire de tous.

C'est pourquoi n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie si vous souhaitez participer, à titre bénévole, à l'organisation des secours, si nous devons faire face à une situation d'urgence sur le territoire communal. Vous pouvez ainsi demander à rejoindre la **liste de volontaires** qui va être prochainement établie.

Enfin, un **Document d'Informations Communal sur les Risques Majeurs**, le DICRIM, a également été créé et vous sera communiqué prochainement. Il sera également disponible en mairie et sur le site internet de la commune.

Peggy LINOIS-DEBUT

Samedi 11 avril, une réunion d'information a eu lieu à Bagneaux dans la salle du Trocadéro en présence du maire de Bagneaux, Claude Jamet, du maire de Faÿ, vice-président de la Communauté de Communes Pays de Nemours en charge de l'aménagement numérique, du tourisme et de la communication, Christian Peutot, et du directeur du Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique, Dominique Leroy, afin d'expliquer aux Balnéolitains et aux Fayssiens, les modalités d'accès au haut débit. Plus de 150 personnes étaient réunies.

Après quelques mots d'accueil de la part de Claude Jamet, Christian Peutot a rappelé l'historique des démarches réalisées pour accéder à cette nouvelle technologie (voir encadré). [...]

Il a fallu beaucoup de temps pour voir aboutir le projet.

Il est vrai que le coût n'est pas négligeable et que certaines régions du territoire sont plus démunies que d'autres.

Mais l'accès au haut débit n'est pas automatique et il faut s'assurer que plusieurs conditions soient remplies pour y accéder.

La montée en débit résulte du rapprochement du central téléphonique au plus près du village par la fibre optique et passe ensuite par les lignes téléphoniques cuivre habituelles (voir dessin de principe fourni). Il faut donc toujours disposer d'une ligne de téléphone fixe. Il faut ensuite s'assurer que la BOX de l'opérateur soit compatible.

L'accès au haut débit n'est pas automatique suivant votre fournisseur d'accès et nécessite quelques actions :

1- Disposer d'une ligne fixe

2- Faire un test d'éligibilité sur site internet prévu

3- S'assurer qu'on a une box adaptée au haut-débit (voir VDSL si distance inférieure à 1 km de l'armoire)

4- Contacter son opérateur

Le coût :

Grâce à l'adhésion au Syndicat Mixte Seine-et-Marne Numérique qui a pu drainer les subventions nécessaires à cet aménagement d'envergure, la Communauté de Communes du Pays de Nemours n'a eu à déboursier que 577 000 euros, soit à peine la moitié du coût total de l'opération (45 %).

Le reste vient de l'Etat, de la Région Ile-de-France et du Conseil Général.

De nouvelles réunions d'information auront lieu dans les semaines qui viennent pour Saint-Pierre-lès-Nemours, Montcourt et Ormesson.

Christian PEUTOT,

délégué au Syndicat Mixte Seine et Marne Numérique



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS

Signalétique touristique et installation de mobilier

Les totems au château et à l'église ont été posés au mois d'avril. Ces deux panneaux permettront à tous les visiteurs d'obtenir des informations sur ces deux sites remarquables dans notre beau village.

Un panneau Relais Infos-Services appelé RIS a été installé devant la Mairie.

Ce panneau double face permet de trouver sur l'une, la présentation du village et sur l'autre, celle de la Communauté de Communes avec les principales activités de loisirs possibles sur le secteur.

Du mobilier de pique-nique et des bancs ont été installés à la Boulonnière (petit bois entre Faÿ et Ormesson) offrant la possibilité à tout randonneur de se reposer et de déjeuner à l'ombre.

Une signalétique directionnelle indiquant l'église et le château a été renforcée dans l'optique de découvrir le patrimoine immobilier remarquable sur notre commune.

Ces panneaux et mobiliers ont été pris en charge intégralement par la Communauté de Communes dans le cadre de la politique de développement du tourisme et installés sur l'ensemble des douze communes membres.



Le chemin des polissoirs autour du village

La Communauté de communes, toujours dans le cadre de sa politique de découverte de notre patrimoine, s'est intéressée aux nombreux polissoirs de la période Néolithique présents sur le territoire du Pays de Nemours. Les polissoirs sont des blocs de grès très durs ayant servi à aiguiser ou meuler les outils de cette époque.

Des parcours de 12 ou 8 km ceinturant Fay-lès-Nemours ont été créés, ils sont balisés avec des balises appelées Balises Trespa. Ils permettent de relier les principaux polissoirs et de découvrir leurs particularités. Un QRCode sera apposé dans un second temps au pied de chacun d'entre eux afin d'obtenir avec un smartphone des informations complémentaires.



Ces informations seront accessibles sur le nouveau site internet de la commune et sur le site de la Communauté de Communes, mais aussi sur le Topoguide qui sera édité par le Codérando77 qui nous a, dans le cadre d'un conventionnement, balisé le tour complet du sentier en plus de la pose des balises.

Je remercie tous les élus de Fay et les agents techniques qui ont participé à la mise en place de ce parcours, ainsi que les agents qui se sont succédé au sein de la Communauté de communes dont Chloé Barbet qui a personnellement pris en charge sur le terrain, la finalisation de ce projet.

Des remerciements également à Monsieur Thérêt et à Monsieur Barnouin qui ont apporté leur savoir et leur savoir-faire et ont contribué à la réussite de ce projet.

Christian PEUTOT,
vice-président de la CCPN en charge du Tourisme

BUDGET 2015 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS

La commission des finances de la CCPN s'est réunie le 10 mars 2015 afin de préparer le budget 2015 de la communauté de communes.

Le budget est établi avec les mêmes dotations de l'Etat

Dépenses de fonctionnement

Réel 2014	Budget 2015
14 712 198.42 €	17 255 881.97 €

Les écarts	+ 260 000 € S&M numérique
	+ 60 000 € sub. Office de tourisme
	+1 154 320 € Divers et imprévus (7.5% maxi autorisé)

Recettes de fonctionnement

Réel 2014	Budget 2015
16 881 886 €	17 255 881 €

Reconduite du réel 2014. **Sans augmentation de la fiscalité**

Dépenses d'investissement

Budget 2014	Réel 2014	Budget 2015
3 124 521 €	255 727 €	3 610 640 €

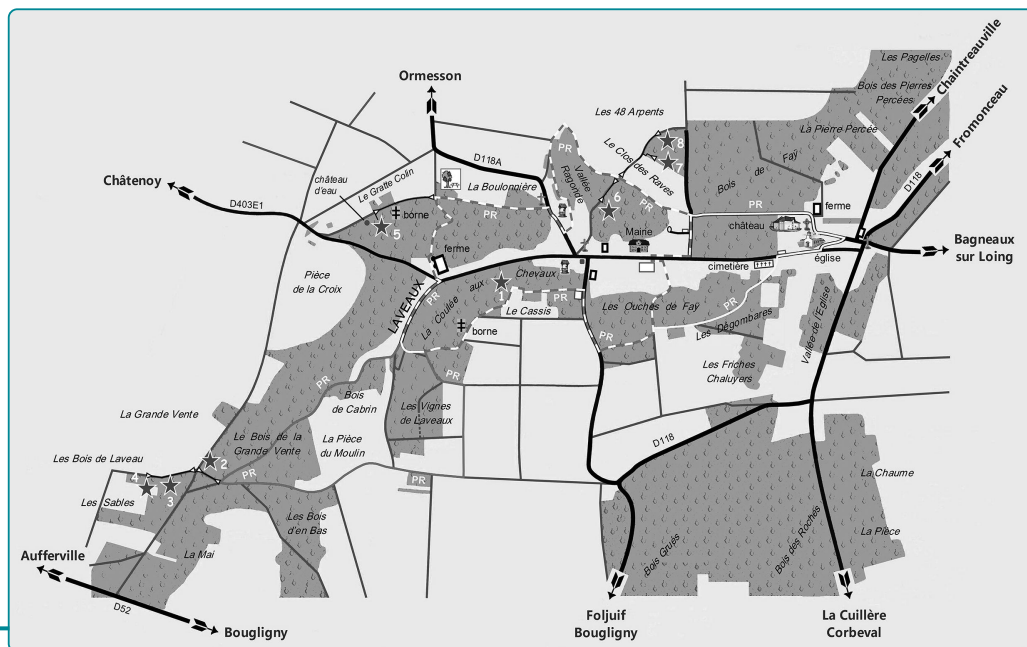
Les principaux investissements

Déconstruction ancien collège	2 117 171 €
Pôle santé	50 000 €
DEVECO (Création du site artisanal)	300 000 €
Tourisme	
- Aménagement des locaux	500 000 €
- Signalétique intercommunale	
- Parcours découverte à LARCHANT	153 000 €
- Parcours découverte à GREZ	
- Chemin des polissoirs à FAY	
- Site archéologiques d'Ormesson	75 000 €

Les recettes d'investissements

Dotations, excédents antérieurs, FCTVA	596 393 €
Subventions d'investissement	2 347 408 €
Prélèvements provenant de la section fonctionnement	666 839 €

Sans augmentation de la fiscalité



ASSOCIATION LOISIRS AMITIÉ

Le 24 Janvier 2015 nous avons tenu notre Assemblée Générale.

Sophie BORREGA, Présidente a ouvert la séance en remerciant chaleureusement tous les membres de l'association, ainsi que les bénévoles pour leur implication à mener à bien toutes nos manifestations.

Francine JOANNY, Secrétaire, a énoncé le rapport d'activité pour l'année écoulée.

Nicole BRINAS a présenté le rapport financier pour l'année 2014.

Ces 2 rapports ont été approuvés à l'unanimité.

Nous avons procédé à la constitution du nouveau bureau.

Présidente : Sophie BORREGA

Vice-Présidente : Reine DUVAL

Secrétaire : Francine JOANNY

Secrétaire-adjointe : Josette BOER

Trésorière : Nicole BRINAS

Trésorier-adjoint : Gérard BRUN

Membres : Claudie BRUN, Maxime BRUN, Françoise DENIS, Céline DENIS, Carol DEROUBAIX, Jean-Manuel BORREGA, Pierre JAMAULT, Michel DUVAL, Nicole DUQUESNE et Douceline RISCO, membre Honoraire.

Avons fixé la cotisation 2015 à 12 euros et constitué un planning de nos manifestations pour 2015.

►► **28 mars** : repas, soirée dansante

►► **29 mai** : fête du voisinage avec la participation de la Mairie

►► **7 juin** : balade pique-nique autour de Faÿ

►► **4 juillet** : bal champêtre

►► **13 septembre** : brocante

►► **7 novembre** : repas, soirée dansante

►► **6 décembre** : arbre de Noël

Sans oublier la distribution de cadeaux aux anciens.

28 Mars 2015 : Dans un décor marin adapté au thème de la soirée, les participants ont fait « la fête aux moules ». Très bonne ambiance et tout le monde est reparti avec le sourire et pour un grand nombre avec la perspective d'une autre soirée.

29 mai 2015 : fête du voisinage en collaboration avec la Mairie.

Cette année encore de nombreux habitants ont participé à cette soirée.

Ambiance conviviale, partage des spécialités culinaires de chacun et tout cela arrosé modérément...

Atelier Déco : avons participé à la Brocante Marché Artisanal à AUFFERVILLE, ainsi qu'aux Puces des Couturières à VOULX.

RAPPEL

►► Tous les jeudi à partir de 14 h l'association organise jeux, divertissements, et atelier déco.

►► N'oublions pas les marcheurs, toujours fidèles le mardi et le vendredi matin.

N'hésitez pas à venir participer à ces activités.

Reine DUVAL

RAMASSAGE DES DÉCHETS

Le samedi 21 mars, l'association de chasse, le syndicat de SMETOM de la vallée du Loing, quelques élus et habitants de Faÿ ont procédé au ramassage de déchets sur toute la commune. 6m3 de déchets ont été portés en déchetterie par des moyens de transport mis à disposition par le Président de l'association de chasse, M. Jacky Carreras, M. Farnier secrétaire et M. Naudin, membre de l'association. Pour remercier tous les bénévoles, un petit casse-croûte a été organisé par la municipalité en salle polyvalente après ces trois heures au service de l'environnement de notre beau petit village.

Christian PEUTOT



8 MAI 1945

... Il est 15h00, ce 8 mai 1945, lorsque les cloches de toutes les églises sonnent et marquent officiellement la fin de la Seconde Guerre mondiale... Alors que le Général de Gaulle annonce la nouvelle à la radio, la population française sort dans les rues, après 6 années de cauchemar, et entonne la Marseillaise...

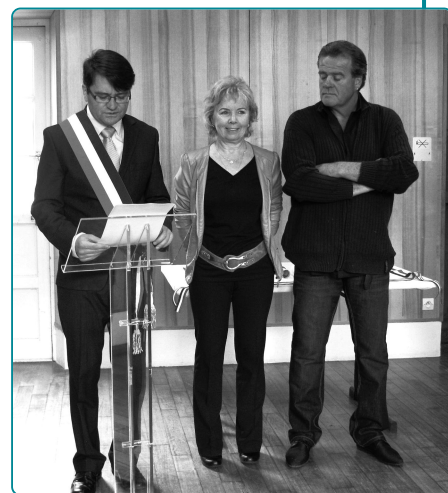
La commémoration de ce 70^{ème} anniversaire de la victoire s'est déroulée à Fay en présence de Christian Peutot, accompagné du conseil municipal, et entouré du major Berthet de la gendarmerie de Château-Landon et de la population fayssienne. Le texte du secrétaire d'Etat délégué aux Anciens combattants et à la Mémoire, auprès du ministre de la Défense, a été lu et les noms des soldats fayssiens tombés au champ d'honneur ont été énumérés. Une gerbe a ensuite été traditionnellement déposée au pied du monument aux morts.

Puis, à l'issue de la cérémonie, Christian Peutot était particulièrement heureux de recevoir Sylvie Caumartin et Éric Bilger pour leur remettre le diplôme des médailles d'honneur du travail. Ce sont 20 et 35 années de travail qui ont ainsi été récompensées. Et s'il est de coutume de remettre ce diplôme, c'était une première pour Christian Peutot, de les remettre à un couple, le même jour !

Après avoir retracé leurs carrières respectives, non sans une pointe d'humour en proposant au couple de se réunir de nouveau en mairie pour unir administrativement leur union, les diplômes et un petit présent offert par la municipalité ont été remis à chacun des nouveaux médaillés.

Un vin d'honneur a ensuite été servi dans une ambiance joyeuse et conviviale.

Peggy LINOIS-DEBUT



TOURNOI DE PÉTANQUE

Dimanche 14 juin, le tournoi de pétanque organisé par l'Association de Chasse de Fay et la mairie a rassemblé dans une ambiance sympathique et conviviale une vingtaine de doublettes qui se sont confrontées tout au long de la journée dans le parc.

Un site aménagé de manière pertinente par Jacky Carréras et certains membres de l'association où tout a été pensé pour garantir le succès : de la place pour se garer, un lieu d'accueil confortable, des terrains bien balisés pour le jeu et un espace de restauration à l'ombre des grands arbres de l'allée du château.

Christophe Farnier a assuré l'organisation des tournois et a tenu le rôle d'arbitre pour les cas litigieux. Il a également procédé à l'annonce des résultats du classement des équipes. Les 3 premiers ont reçu un panier garni des mains du président de l'association. La journée s'est terminée autour d'une omelette géante partagée dans la joie et la bonne humeur.

Un grand merci à tous ! Aux joueurs venus nombreux, aux organisateurs, à l'association Loisirs-Amitié qui a mis à disposition les tables et chaises, à Nelly qui a assuré la préparation des repas et le service toute la journée avec gentillesse et efficacité, aux agents de la mairie qui ont facilité le transport et le stockage du matériel, aux élus qui ont aidé aux préparatifs et se sont joints aux joueurs.

Une très belle réussite qui invite au renouvellement de l'expérience l'année prochaine.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU



DES FAÏSSIENS QUI INVESTISSENT ET S'INVESTISSENT POUR FAÏ-LÈS-NEMOURS

► Un centre équestre a ouvert ses portes à Faÿ-lès-Nemours !

Depuis quelques mois, petits et grands peuvent s'initier aux joies de l'équitation ou se perfectionner dans ce sport.

On y pratique le CSO, le dressage, les promenades à cheval ou à poney, les pony-games, l'équifun et autres pratiques ludiques, de l'initiation à la compétition.

Pour ceux qui souhaitent évoluer sportivement, le passage des « galops », qui sont des brevets fédéraux de cavaliers, est possible, car le centre équestre est affilié à la Fédération Sportive d'Equitation.

Les cours sont dispensés à des groupes de 4 à 5 cavaliers maximum, par une monitrice diplômée du BPJEPS activités équestres.

Un Trek sous forme de chasse au trésor et une randonnée sont également en cours de préparation...

Les beaux jours arrivent, alors s'il vous vient l'envie de ce frisson de liberté qu'on éprouve à chaque foulée de galop... n'hésitez plus !

Une condition : laisser votre quotidien à terre avant de mettre le pied à l'étrier et... hop à cheval !!



► Un cabinet d'infirmière a ouvert ses portes dans la mairie.

Une infirmière libérale pratique les soins à domicile mais peut aussi vous recevoir depuis le mois de février dans son cabinet.

Sa clientèle progresse de mois en mois. Pour la commune, en plus de ce nouveau service de santé de proximité, le montant du loyer permet de contribuer aux frais généraux liés à l'utilisation de tout le bâtiment.

► Un gîte rural « Les Jasmins de Faÿ » a ouvert ses portes en avril dernier après avoir reçu la labellisation 3 Epis des Gîtes de France.

Ce gîte de 5 personnes a été établi dans une maison ancienne totalement rénovée et décorée avec goût par ses propriétaires. Il est composé de deux chambres, de deux salles d'eau, d'une cuisine aménagée et d'une salle de séjour.

La cour, la terrasse et un petit jardin complètent l'hébergement.

Situé rue de l'église, proche du château, il répond déjà aux besoins d'hébergement des visiteurs de notre région.



Vous pouvez le découvrir sur le site des Gîtes de France de Seine-et-Marne.

Nous tenons à les remercier tous, leur investissement contribue au maintien et au développement de la vie de notre petite commune.

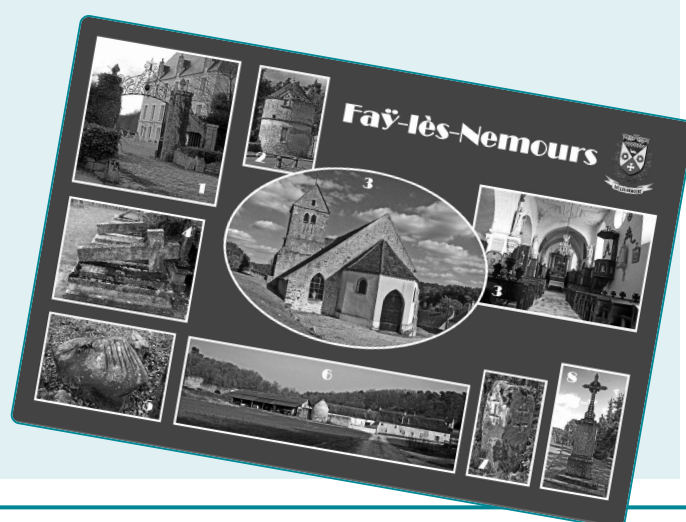
CARTES POSTALES DE FAÏ

L'association Histoire et archéologie de Faÿ et environs présidée par Monsieur Bernard BRUN, tient à votre disposition les deux cartes postales couleur qui viennent d'être éditées. L'une, composée de plusieurs vues du patrimoine de la commune, l'autre spécialement conçue autour des polissoirs néolithiques visibles sur notre territoire.

Voir ci-dessous le fac-similé.

Ces cartes ont été créées par Monsieur Bernard THERET et validées avec enthousiasme par toutes les personnes concernées, élus, membres des associations, membres de la commission des affaires culturelles. Elles ont également été imprimées à Faÿ !

Elles sont vendues au prix de 0,50 € pièce chez Monsieur BRUN, 46 rue Grande tél. 01 64 28 07 88 ; et seront bientôt disponibles à l'Office de Tourisme intercommunal à Nemours.



DEUXIÈME ÉDITION DU TOURNOI DE FOOT DE FAÏ

Vu le succès rencontré par le tournoi de l'été dernier, nous récidivons et vous proposons de venir nombreux partager ce nouveau challenge sportif sur le stade de FAÏ **dimanche 30 août à partir de 9H30.**

Un événement pour marquer la rentrée, animer la vie du village et contribuer à faire de nouvelles connaissances dans la bonne entente et la bonne humeur !

Le principe est de constituer sa propre équipe de 5 joueurs (6, si vous prévoyez un remplaçant), avec votre famille, vos voisins, vos amis habitant ou non dans la commune. Il n'y a aucune limite d'âge, le but étant de réunir le plus de personnes possibles pour organiser un tournoi. Des équipes pourront être formées sur place si des groupes sont incomplets.

Un service de restauration rapide avec buvette, plus performant que celui de l'an dernier victime de son succès, sera mis en place.

Joueurs, spectateurs, venez comme vous êtes ! Pas besoin d'être un professionnel du ballon rond pour venir s'amuser et passer une bonne journée.

Inscrivez-vous à la mairie avant la fin du mois de juillet par téléphone ou par mail et venez participer à ce tournoi !

Participation à régler sur place :
1€ par joueur, gratuit jusqu'à 14 ans.

Tenue adaptée et tee-shirt de même couleur par équipe exigés.
Pour tout renseignement supplémentaire n'hésitez pas à me contacter guillaume.chantereau@hotmail.fr

Guillaume CHANTEREAU



À VOS PLUMES

COMPOSTELLE 2015

Objectif atteint ! Reparti le lundi 18 mai pour le dernier tronçon de la partie française du Chemin de St Jacques de Compostelle, notre petit groupe de 6 marcheurs du club de Faÿ-lès-Nemours a terminé son périple en reliant Le Puy en Velay à Saint-Jean-Pied-de-Port soit une distance de 750 km.

Ce dernier tronçon, que nous avons parcouru en 5 jours, s'étend du Puy-en-Velay à Nasbinal et représente une distance de 112 km et un dénivelé positif de 2150 m.

La première étape du Puy en Velay à Saint Privas d'Allier

Comme le veut la coutume nous partons du parvis de la cathédrale du Puy pour descendre sur la ville accompagnés d'une cinquantaine de marcheurs venant de France, de Belgique, d'Allemagne, d'Angleterre, du Canada, de Chine et même d'Australie. La remontée rapide sur les premiers plateaux basaltiques du Velay nous permet d'avoir une superbe vue plongeante sur la ville. La randonnée se poursuit en traversant de magnifiques petits villages et hameaux formés de grosses bâtisses de pierres. Le soir l'arrivée s'effectue dans une ferme auberge où les chevaux côtoient les alpagas, les paons et bien d'autres animaux.

La seconde étape de Saint Privas d'Allier à Saugue

Nous arrivons dès les premiers pas dans une région de moyenne montagne où les paysages sont de plus en plus impressionnants avec de forts dénivelés lorsque nous traversons les gorges de l'Allier. L'arrivée à Saugue se fait sous une pluie qui se transforme assez rapidement en neige !

La troisième étape de Saugue à Chanaleilles le Sauvage

Cette étape traverse la région où la légende du monstre du Gévaudan qui a sévi dans les années 1764-1765 est présente dans chaque village avec des contes, des reconstitutions etc.

L'arrivée se fait sur le plateau du Sauvage où l'imposante bâtisse datant du 12ème siècle qui surgit au milieu de nulle part nous sert de gîte d'étape.

La quatrième étape de Chanaleilles le Sauvage à Aumon- Aubrac

Après avoir contourné la chapelle Saint Roch nous quittons le département de la Haute-Loire pour celui de la Lozère. C'est une étape de transition longue de 26 km qui allie montées et descentes au travers des forêts de pins entrecoupées de pâturages.

La cinquième étape de Aumon- Aubrac à Nasbinal

Nous retrouvons les paysages de l'Aubrac avec ses immenses étendues où les prairies sont encore recouvertes de narcisses et d'orchidées sauvages, en attendant l'arrivée des troupeaux de vaches avec les beaux jours.

Pour finir notre périple dans une ambiance festive le dimanche avant de rentrer en Seine & Marne nous assistons aux fêtes de la transhumance dans le petit village d'Aubrac où les troupeaux de vaches ornées de fleurs partent pour l'estive.

Comme les années précédentes ce séjour fut une réussite totale grâce à Jocelyne et Philippe qui, dès le mois d'octobre 2014 on préparé toute l'intendance du périple.

Pour le groupe, Jacky LEBCEUF



HISTOIRES D'ABEILLES

Pendant des millénaires la ruche sauvage fut à la fois la seule source de matière sucrée, à l'exception des fruits et des jus extraits de plantes, et source de protéines, les rayons arrachés à la ruche étaient alors consommés avec les larves d'abeilles présentes dans les alvéoles en même temps que le pollen et le miel.

La plus ancienne représentation rupestre de cueillette de miel a été découverte en Espagne et est datée de - 9000 ans. On peut noter que tous les témoignages attestent que la fumée est employée pour calmer les abeilles lors de la récolte.

Pendant des siècles la cohabitation entre cueillette et élevage a persisté l'une n'excluant pas l'autre. On élève des abeilles dans des troncs creux ou plus tardivement dans des ruches tressées en paille de seigle ou en vanneries garnies le plus souvent de bouse de vache parfois mélangée à de la cendre pour en assurer l'étanchéité.

L'inconvénient de cet élevage réside dans le fait que pour récolter il faut prélever les rayons dans la ruche avant de les presser pour en extraire le miel. La solution employée à l'époque est radicale, on asphyxie les abeilles pour pouvoir librement tailler avec des outils dédiés dans les rayons. A cette époque les souches d'abeilles réputées bonnes sont celles qui essaient le plus puisque bien sûr elles multiplient les ruches qui seront tuées au moment de la récolte.

La capture d'essaim a fait l'objet d'un certain "folklore" quand un essaim était repéré il était poursuivi avec force vacarme (le plus souvent en frappant sur des objets métalliques) ceci avait pour effet, dans la croyance populaire, de le faire se poser pour pouvoir le récupérer.

La seconde conséquence était l'appropriation de l'essaim, poursuivre un essaim, c'est en affirmer sa propriété.

L'apparition des ruches à cadres mobiles au 19^{ème} siècle a complètement inversé ce choix. Aujourd'hui l'apiculteur fait en sorte de limiter l'essaimage afin de conserver les populations d'abeille en plus grand nombre dans la ruche pour assurer un maximum de récolte.

La ruche ne produit pas que du miel mais aussi de la cire, tellement odorante, de la gelée royale capable de faire d'une larve d'ouvrière une reine (que l'on devrait plutôt appeler mère) ainsi que de la propolis, ce mastic servant à colmater la ruche, aux vertus antibiotiques.

On parle le plus souvent de miel, c'est sans compter sur la diversité de ceux-ci, lavande, tilleul, acacia, châtaignier, colza, arbousier, tournesol etc. Ces quelques exemples de miels mono floraux illustrent la variété mise à notre disposition.

Les couleurs, les textures et les goûts sont par leur diversité, comparables à ce que nous offrent les fromages ou les vins.

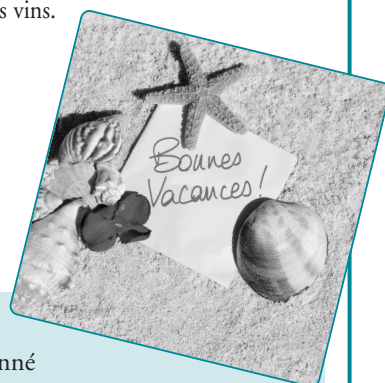
Peu pratiquée en France la cuisine au miel est pourtant délicate, un grand nombre de recettes sont disponibles aussi bien pour les desserts que pour les viandes.

Jean-Paul PITET

Bibliographie:

L'homme, l'abeille et le miel. Philippe Marchenay, Laurence Bérard Edition De Borée

Vie et mœurs des abeilles. Karl Von Frisch Albin Michel



RECETTE DU PAIN D'ÉPICES

Ce pain d'épices moelleux est délicieux avec un foie gras.

500 gr de farine

300 gr d'eau

250 gr de miel

250 gr de sucre

50 gr de rhum

12 gr de bicarbonate de soude + 1 sachet de levure

5 gr d'anis

3 gr de cannelle

1 gr de sel



Faire dissoudre les ingrédients dans l'eau bouillante.

Délayer la farine avec le mélange.

Au besoin passer au chinois pour éviter les grumeaux.

Faire lever à 38° pendant une heure.

Cuire à 120° four normal pendant 80 mn puis à 135° chaleur tournante pendant 20 mn.

VACANCES

La cloche a sonné

Repos mérité, vive l'été !

Adieu les cartables,

Bonjour le sable.

Embarquement pour le soleil,

Chaque matin un nouveau réveil !

En bord de mer ou en campagne,

A la découverte de la montagne

Dans la chaleur ou la fraîcheur,

Les semaines vont défiler

Jusqu'à la rentrée.

Après une dernière carte postale,

Souvenir d'un séjour estival,

Direction la maison...

C'est la fin de la saison.

Voyage retour, le cœur bien lourd.

Le bronzage va s'estomper,

Les photos seront classées,

Mais dans la tête, les vacances

Vont se prolonger.

Claudie SOYEUX

À LA RENCONTRE DU CHÂTEAU DE FAÏ

Je laisse derrière mes pas, les dernières demeures
De mon quartier et je gravis la courte pente.
Là, je me laisse guider par un souffle berceur
Dans l'allée qui longe le château à l'âme vieillissante.

L'étendue de verdure m'accueille sous sa tonnelle.
Tant de beauté, camouflée derrière la grande bâtisse !
Je flâne sous les hautes frondaisons nouvelles,
Dont les bras immenses, vers l'azur, se hissent.

Les arbres tirent leurs révérences sous la voûte du ciel ;
Leurs mains se rejoignent, leurs doigts s'effleurent.
La fine et tiède pluie de Mai, sur eux, ruisselle
Comme autant de gouttes, larmes de bonheur !

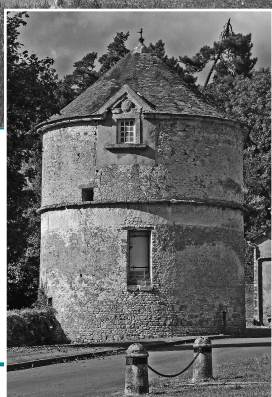
Dans cette nature où érables, noisetiers, sureaux et chênes
Chuchotent des paroles qui s'envolent loin dans les airs
Et semblent se réjouir de l'averse, telle une aubaine,
Songeuse solitaire, je musarde, les yeux grands ouverts !

Mal aimées, les fleurs des talus se disséminent
Parmi les herbes folles, les ronces et les orties,
Craignant que les promeneurs ne les piétinent.
Fières, de fraîches pervenches friment, la mine ravie.

Un frêne au tronc biscornu, semble se chercher un territoire.
Des senteurs d'humus se répandent aux alentours.
Deci- delà, des rochers apparaissent, témoins de la Préhistoire.
Au bout du chemin, l'imposant pigeonnier expose sa tour.

Je contourne ses murs de pierre rasant la route,
Et les fragrances entêtantes des acacias me montent aux narines.
Je savoure cette atmosphère paisible qui m'envoûte,
Quand soudain, surgit le château et mes yeux s'illuminent !

Martine GALLY



URBANISME

Certificats d'urbanisme (a) d'information : Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participation d'urbanisme applicables au terrain (demandé par exemple en cas de vente de l'immeuble).

- 077.178.15.10001 : au 2 rue des Roches
- 077.178.15.10002 : au 10 rue de Foljuif
- 077.178.15.10003 : au 1 rue de l'Ouche à Catherine

Certificats d'urbanisme (b) opérationnel : Indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée

- 077.178.15.20001 : Division d'un terrain (situé entre la rue Grande et la rue de l'Eglise) en deux lots à bâtir.
- 077.178.15.20002 : Division d'un terrain bâti (situé entre la rue de l'Eglise et la rue Grande) en deux lots.
Soit un lot avec maison à rénover et un lot à bâtir.

Déclarations Préalables

- 077.178.14.00016 : Réfection du mur de soutènement de la RD 118 A - Rue Grande.
- 077.178.15.00001 : Division de parcelles en deux lots bâtis. Dossier non instruit dans le cadre de l'article L 111 – 5 – 2 du Code de l'urbanisme. Commune n'ayant pas délibéré divisions foncières autre que les lotissements soumis à autorisation.
- 077.178.15.00002 : Aménagement d'un parking face à la salle polyvalente.
- 077.178.15.00003 : Abri de jardin au 11 rue Grande.
- 077.178.15.00004 : Remplacement des fenêtres, portes-fenêtres et porte d'entrée au 19 rue Grande.
- 077.178.15.00005 : Ré – hausse d'un mur de clôture au 11 rue des Roches.
- 077.178.15.00006 : Rénovation du crépi sur la maison, pose d'un crépi sur l'annexe de la maison, changement de 4 châssis de toit à l'identique et création de deux châssis de toit au 52 rue Grande.

Permis de construire accordés

- 077.178.14.00002 : Construction d'une maison individuelle au 7 rue Grande
- 077.178.14.00004 : Changement de destination d'un bâtiment agricole en habitation au 26 rue Grande avec aménagement du bâtiment en maison individuelle.
- 077.178.14.00005 : Construction d'une maison individuelle au 9 rue des Roches.
- 077.178.14.00006 : Restauration des 2 charpentes et des deux couvertures de l'Eglise. Restitution d'abat sons sur les façades.
- 077.178.14.00007 : Extension de maison avec création d'un garage au 15 rue Grande.
- 077.178.14.00008 : Habillage de l'ancien local du transformateur, création d'une dalle de 160 m² pour installation d'un préau et de sanitaires au stade.

Permis de construire refusés :

- 077.178.14.00009 : Projet de rénovation d'un corps de ferme avec habitation existante au 10 rue de Foljuif. Conservation de la maison existante. Aménagement des hangars en 4 logements. Création de places de stationnements couvertes et non couvertes. Démolition des clapiers et du bâti en tôle. Démolition du débarras.
Dossier refusé en raison de places de stationnements insuffisantes sur domaine privé.

Permis de construire modificatifs accordés :

- 077.178.03.00002-M03 : Modification de la porte d'entrée et des baies vitrées coulissantes sur les deux façades à 4 vantaux au lieu de 3 au 24 rue Grande.
- 077.178.14.00005-M01 : Modification de la porte d'entrée et des cotes altimétriques à l'égout et au faîtage.

Permis de construire modificatif refusé :

- 077.178.03.00002-M02 : Modification de la porte d'entrée et des baies vitrées coulissantes sur les deux façades à 4 vantaux au lieu de 3, remise à bonne hauteur des fenêtres, suppression des garde-corps des fenêtres au 24 rue Grande. Décision de rejet implicite suite à non complétude du dossier dans le délai des 3 mois.

BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Comme nous vous l'avons déjà indiqué, le syndicat des énergies de Seine-et-Marne a subventionné à 90%, l'installation de borne de recharge pour véhicules électriques tout en prenant en charge le coût de l'énergie et la maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal a souhaité faire bénéficier les Faÿssiens comme tout visiteur sur la commune d'une recharge pendant deux ans à 50 centimes d'euros quel que soit le temps de recharge.

En septembre, nous vous inviterons ainsi que tous les constructeurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables pour mettre en œuvre cette borne.

Ce sera l'occasion pour certains habitants de pouvoir tester ces véhicules ainsi que les usages de ce dispositif en présence d'un représentant du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne.

Christian PEUTOT

GROUPEMENT ACHAT FIOUL

Depuis plusieurs années il existe au sein de la commune un groupement d'achat pour le fioul, ce qui nous permet d'obtenir un prix raisonnable auprès du fournisseur SEC à St Pierre-les-Nemours.

Les commandes sont regroupées 2 fois par an, en juin et janvier. Si vous souhaitez faire partie de ce groupement, vous pouvez contacter M. Michel DUVAL
7 rue des Roches à Faÿ
tél 06 18 47 02 43 ou bien par mail : groupeementachatfioul.defay@orange.fr.



ÉTAT CIVIL

Se sont unis

- le 21/05/2015, COUTURIER Julien et PELLEGRINO Perrine.

Nous leur souhaitons à nouveau tous nos vœux de bonheur.

Nous ont rejoints

- le 09/12/2014, GAY Lexie
- le 14/01/2015, TEIXEIRA PINTO Diogo
- le 30/04/2015, DARNOUX Léo.
- le 20/06/2015, CHENUET Carla-Marie.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

Nous ont quittés

- le 10/02/2015, MORISSEAU Marie-Louise.
- le 24/06/2015, BARBICHON Geneviève

Nous présentons à nouveau à la famille nos sincères condoléances.

FERMETURE DE LA MAIRIE pour congés annuels

**du 10/08
au 01/09/2015**

**PERMANENCES
les mercredis
12, 19 et 26 août
de 9h00 à 12h00**

OURS LE COURRIER DE FAÏ-LÈS-NEMOURS

Directeur de publication :

Christian PEUTOT

Rédactrice en chef :

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

ont collaboré à ce numéro :

Christian PEUTOT,
Michèle DELBARRE-CHAMPEAU
Peggy LINOIS-DEBUT, Jacky LEBŒUF,
Éric MOREAU, Jean-Paul PITET, Guillaume CHANTERAU, Martine PAROISSIEN,
Isabel MARANHÃO, Reine DUVAL,
Martine GALLY, Claudie SOYEUX,
C. LERALE

Photos : C. PEUTOT - J. LEBŒUF,
M. DELBARRE-CHAMPEAU
J. STIERER, B. THÉRET, J. P. PITET

Relecture : Martine GALLY

Impression et mise en page :
Imprimerie des Roches 01 64 29 12 26

Dépôt légal : Décembre 2006

Mairie : 01 64 28 10 76
ou 06 72 44 32 87

FAITES UN DON !

Le début des travaux de restauration de la toiture de l'église sont programmés pour janvier 2017.

Nous avons instruit les demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Afin de diminuer le reste à charge pour la commune nous avons lancé une souscription publique en juin 2014 avec le soutien de la Fondation du Patrimoine. La réussite de cette souscription dépend entièrement des réseaux de généreux donateurs.

Nous comptons sur votre mobilisation et sur votre générosité. N'hésitez pas à venir chercher des exemplaires du bon de souscription en mairie.

